Voies navigables de France

Décision du 24 juillet 2006 portant subdélégation de signature à Mme Pelletier (Fabienne), directrice interrégionale, chef du service de la navigation de Toulouse

NOR: EQUT0611612S

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code de justice administrative ;

Vu la loi nº 91-1385 du 31 décembre 1991 modifiée portant dispositions diverses en matière de transports;

Vu le décret nº 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 1^{er} octobre 2003 ;

Vu la décision du 24 juillet 2006 portant délégation de signature de M. Bordry (François), président de Voies navigables de France, à M. Gauthey (François), directeur général de Voies navigables de France ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2002 nommant Mme Pelletier (Fabienne) chef du service de la navigation de Toulouse, Décide :

Article 1er

Subdélégation est donnée à Mme Pelletier (Fabienne), directrice interrégionale de Voies navigables de France, chef du service de la navigation de Toulouse, à l'effet de signer au nom de M. Gauthey (François), directeur général, toutes décisions, actes ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et de représenter l'établissement en première instance.

Article 2

La présente subdélégation sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et au *Bulletin officiel* des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 24 juillet 2006.

Le directeur général, F. Gauthey